

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 04 2024

Suite à la convocation en date du 06 avril 2024, les membres du Conseil municipal de Marcilly sur Seine se sont réunis le vendredi 12 avril 2024 à 19 heures 30 à la Mairie sous la présidence du maire, Benoît **BASSAC**.

Présents :

Benoît **BASSAC**, Éric **BOURGEOIS**, Dominique **NOLLEZ**, Bernard **PLÉAU**, Brigitte **ROY**, Dominique **BARRAULT**, Céline **CONTAUT**, Albert **DESVÉRONNIÈRES**, Cécile **PERRIN**.

Absents : Pascal **DOYEN**, Miguel **BALLOT**, Isabelle **STUDER**, Mélanie **LACOMME**.

Pouvoirs : Pascal **DOYEN** donne pouvoir à Cécile **PERRIN**, Miguel **BALLOT** donne pouvoir à Dominique **BARRAULT**.

Secrétaire de séance : Albert **DESVÉRONNIÈRES**.

L'ordre du jour était :

Ordre du jour :

0. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.
1. Délibération d'approbation du Plan local d'urbanisme.

Le Maire demande à ce qu'une délibération soit ajoutée à l'ordre du jour, elle concerne une rectification de la délibération déjà adoptée sur les zones d'accélération des énergies renouvelables.

Adoptée à la majorité.

0. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Adoptée à l'unanimité.

1. Délibération d'approbation du Plan local d'urbanisme.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de plan local d'urbanisme (PLU) a été élaboré et à quelle étape de la procédure le projet se situe. Le projet de PLU a été initié par délibération du Conseil municipal le 7 septembre 2015. Présenté à la CDPENAF le 7 juillet 2020, il a reçu un avis défavorable à l'unanimité. Compte tenu des sommes déjà engagées, le Conseil s'est prononcé sur une reprise du dossier au deuxième trimestre 2020. Un travail conséquent de mises à jour du PLU pour le rendre conforme aux réglementations en vigueur a alors été mené par Dominique **NOLLEZ** et Albert **DESVÉRONNIÈRES** en liaison avec le CDHU. À nouveau présenté à la CDPENAF le 13 juin 2023, il a reçu un avis favorable à l'unanimité. De la même façon l'autorité environnementale n'a émis que des remarques mineures. Enfin, les remarques écrites lors de l'enquête publique du mois de novembre 2023 ont permis de modifier à la marge le projet.

Ainsi corrigé, le projet est soumis à l'approbation du Conseil avant d'être envoyé aux services de l'État pour d'éventuelles modifications.

Sans modification de la part de la Préfecture, le PLU sera opposable un mois après cette délibération.

Par ailleurs cette délibération fera l'objet d'une mesure de publicité dans un journal d'annonces légales.

Adoptée à l'unanimité.

2. Délibération sur les zones d'accélération des énergies renouvelables.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Cette nouvelle délibération sur les EnR reprend la délibération 2023/11 du 12 septembre 2023 en supprimant le paragraphe définissant les zones d'exclusion (qui ne seront validées par les services de l'État qu'après validation des zones d'accélération) et en rajoutant le paragraphe attestant de la consultation publique libre.

Tour de tables.

Benoît BASSAC

Merci à Pascal **DOYEN**, Isabelle **STUDER** et Cécile **PERRIN** pour la prise en charge du dossier des jardins des « Chenevières », La présentation faite mardi dernier à Sézanne devant la commission chargée d'attribuer les subventions des fonds « Leader » européens (GAL) était tout à fait remarquable. Bravo à eux trois. Je ne doute pas que le retour soit positif.

Éric BOURGEOIS.

Dans le cadre des manifestations proposées par l'office du tourisme de Sézanne, le Sud-Ouest Marnais a été choisi pour la randonnée gourmande qui aura lieu le 15 septembre 2024 dans les communes de Saron-sur-Aube, Marcilly-sur-Seine et Conflans-sur-Seine. Le programme et les inscriptions seront communiqués ultérieurement.

Dominique NOLLEZ.

Afin d'enrichir la communication touristique de Marcilly-sur-Seine, il est proposé qu'un panneau indicateur de la confluence Seine et Aube soit posé aux quatre entrées de la commune.

Trottoirs rue de la grille :

Le revêtement des trottoirs rue de la grille et sur les contre-allées de l'avenue des tilleuls est dégradé à certains endroits provoquant des flaques d'eau et une gêne pour les riverains. Le nécessaire sera fait prochainement par un apport de graviers.

Bernard PLÉAU.

La communication sur les événements Pâques et berges « saines » n'a pas été faite dans la presse locale. A réaliser.

Albert DESVÉRONNIÈRES.

Frelons asiatiques

Les premières semaines de piégeage de printemps donnent des résultats très positifs : déjà au moins 15 prises avec une quarantaine de pièges répartis sur le territoire communal.

Dominique BARRAULT.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.

Le secrétaire de séance,
Albert DESVÉRONNIÈRES.

